

# Réunion du CLIAA



**Lundi 4 octobre 2021  
15h00  
Maison du Lait**

# Ordre du jour

## 1. Animation/GT CLIAA

- Point par GT : composition des binômes et actions à déclencher le cas échéant
- GT juridique : suivi instruction conjointe, organisation d'un GT

## 2. France

- Egalim II : suivi
- Echanges SIA

## 3. Europe

- Nouvelle OCM : point procédure, sondage auprès des OI

## 4. Questions diverses

# 1. ANIMATION GT/ CLIAA

## POINT GT

- ❑ **Composition des binômes des GT**
- ❑ **Actions à déclencher par GT le cas échéant**
  - Communication
  - Export
  - Economie /achat panels
  - R&D Innovation
  - RSE
  - Juridique

# 1. ANIMATION GT/ CLIAA

## GT JURIDIQUE

### ☐ Suivi instruction conjointe : merc.13.10, 11h

Réunion visio 13 octobre	Point CLIAA - DGPE
Octobre - novembre	Travaux interservices
Fin novembre - début décembre	Transmission d'une V1 révisée

- Notre interlocutrice: Elodie Lematte, sous-directrice
- Participants à la réunion en visio - à confirmer:
  - **Sous-direction Filières Agroalimentaires** (Elodie Lematte, Thomas Roche (adj.) et **bureaux produits**
  - **Sous-direction Compétitivité** (Mylène Testut-Neves), **dont Bureau Relations Economiques et Etats des Entreprises (BRESE)** (Paul Hennart)

### ❑ Organisation d'un GT : jeudi 21.10, 11h

- Focus sur les échanges d'informations au sein des organismes professionnels
- Révision de l'instruction conjointe sur l'extension des accords interprofessionnels
- Affaire Monsanto et non-respect du RGPD
- Code de conduite de la ferme à la fourchette (Responsible food business and marketing practices)

## 2. FRANCE

### SUIVI PARLEMENTAIRE – EGALIM II

#### Calendrier

**Adoption Assemblée Nationale,  
séance publique**

24 juin 2021

**Adoption Sénat, séance publique**

22 septembre 2021

**CMP**

4 octobre, 13h

## 2. FRANCE

### SUIVI PARLEMENTAIRE – EGALIM II – COMPOSITION DE LA CMP

#### TITULAIRES

##### Sénateurs

- Sophie Primas: **Présidente de la commission CAE**
- Anne-Catherine Loisier : **Rapporteuse PPL Sénat**
- Pierre Cuypers
- Laurent Duplomb
- Serge Merillou
- Franck Montauge
- Bernard Buis

##### Députés

- Sophie Beaudoin-Hubiere
- Gregory Besson-Moreau : **Rapporteur PPL à l'AN**
- Michèle Cruzet
- Julien Dive
- Victor Habert-Dassault
- Roland Lescure
- Jean-Baptiste Moreau : **Rapporteur EGALIM 1**

#### SUPLÉANTS

- Thierry Benoit
- Frédéric Descrozaille
- Martine Leguille-Balloy
- Sylvia Pinel
- Dominique Potier

## 2. FRANCE

### EGALIM II – AMENDEMENTS ADOPTÉS AU SÉNAT CONCERNANT LES INTERPROFESSIONS

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

- Raccourcissement du délai d'1 an à **4 mois** entre la promulgation de la loi et celui à partir duquel un membre d'une OI n'ayant pas élaboré des indicateurs de référence, peut saisir un institut technique
- Exigence d'un **avis préalable de l'interprofession** avant l'adoption de décrets d'exemption à l'article 1. Avis rendu **public**.
- Possibilité pour les interprofessions du secteur du sucre d'élaborer et de publier des indicateurs

## 2. FRANCE

### EGALIM II – AMENDEMENTS ADOPTÉS AU SÉNAT CONCERNANT LES INTERPROFESSIONS

#### ARTICLE 2

- « La publication d'un décret d'exemption est précédée de l'avis de l'interprofession permettant d'objectiver les difficultés rencontrées par les opérateurs »

A titre informatif, le **Ministre de l'agriculture n'a pas convaincu les sénateurs** de rétablir **les options de transparence** (présentation de la part de chaque MPA) et **le seuil de 25%**, à l'article 2 de la PPL malgré un intense débat avec la Rapporteuse.

## 2. FRANCE

### EGALIM II – AMENDEMENTS ADOPTÉS AU SÉNAT PORTANT SUR L'ORIGINE DES PRODUITS

#### ARTICLE 3 BIS

- **Interdiction de mise en avant de l'origine France par tout symbole** sur les emballages alimentaires lorsque les **ingrédients primaires ne sont pas d'origine française** au sens du règlement « INCO » n°1169/2011.
  - Exclusion expresse de ce dispositif: les produits alimentaires composés d'ingrédients primaires dont l'origine France est difficile voire impossible à garantir.
  - Liste des filières concernées et des conditions d'application déterminée par décret.

## 2. FRANCE

### EGALIM II – AMENDEMENTS ADOPTÉS AU SÉNAT PORTANT SUR L'ORIGINE DES PRODUITS

#### ARTICLE 4 BIS

- Extension des dispositions relatives à **l'indication de l'origine des viandes** définies par l'article L 412-9 du code de consommation aux **viandes utilisées en tant qu'ingrédients dans des préparations de viandes et produits à base de viande**
- Sécurisation des dispositions relatives à **l'information sur l'origine des viandes en restauration commerciale et collective**

## 2. FRANCE

### EGALIM II – AMENDEMENTS ADOPTÉS AU SÉNAT PORTANT SUR LES OPÉRATION DE DÉGAGEMENT

#### ARTICLE 5

- Création d'une dérogation, **en faveur des fruits et légumes frais**, au dispositif de dégagement

## 2. FRANCE

### EGALIM II – LES ENJEUX DE LA CMP

#### **L'exigence d'un avis préalable de l'OI aux décrets d'exemption articles 1 et 2:**

- Les sénateurs souhaitent exiger un avis préalable
- Le gouvernement et la majorité gouvernementale veulent une simple consultation

#### **Les mécanismes de transparence sur la part de MPA dans le tarif fournisseur :**

- Les sénateurs balayent la possibilité de transmettre ces informations sans l'intervention d'un tiers de confiance
- Le Rapporteur veut conserver cette option
- Le gouvernement a tenté en vain de réintroduire l'option n°1: indication de la part de chaque MPA.

#### **Le seuil de 25% des MPA non-négociables :**

- Les sénateurs n'ont pas adopté l'amendement le réinstaurant
- Le ministre et le rapporteur y sont très attachés

## 2. FRANCE

### EGALIM II – LES ENJEUX DE LA CMP

#### **Le rôle du comité de règlement des différends:**

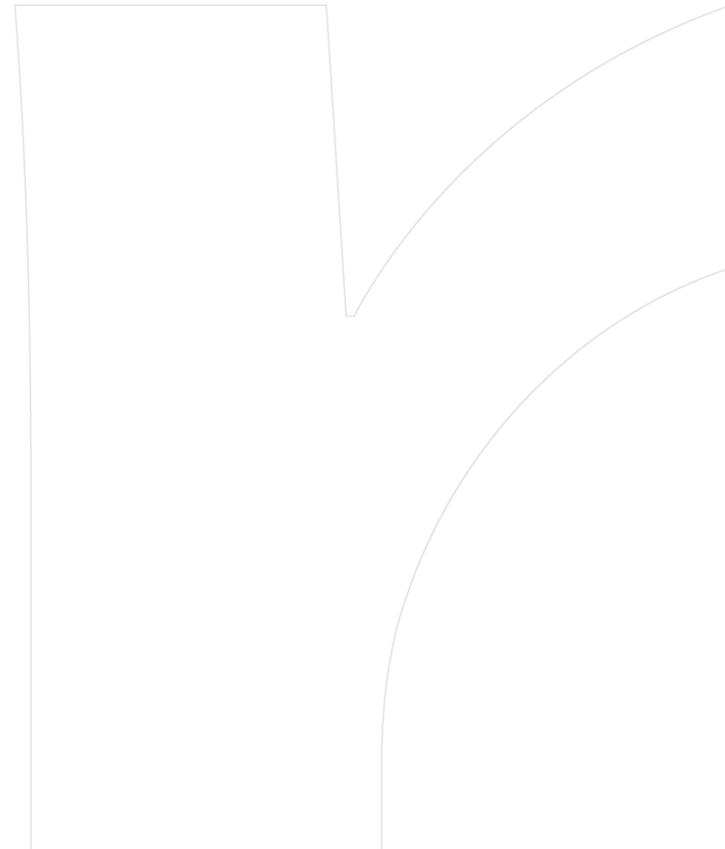
- Les sénateurs veulent renforcer les pouvoirs du médiateur
- Le Rapporteur souhaite accorder plus de rôle au comité en accordant la possibilité au médiateur de le saisir pour qu'il puisse infliger des sanctions

#### **La transparence sur l'origine des produits :**

- Les sénateurs ont supprimé cette disposition en ce qu'elle serait contraire au droit de l'UE
- Le ministre souhaite la conserver pour envoyer un « message fort » à Bruxelles.

## 2. FRANCE

### ECHANGES SUR LE SALON DE L'AGRICULTURE



# 3. EUROPE

## POINT PROCÉDURE

Rappel  
Juillet 2021

- Accord politique PE et le Conseil et dernier trilogue
- Accord validé par les Ministres de l'Agriculture au Conseil AGRI

9 septembre 2021

- Accord voté en **comAGRI** au PE

Novembre 2021

- Vote Parlement européen en **plénière** (semaine du 22 / 25 nov.)
- Accord formel du **Conseil**.

Janvier 2023

**Entrée en application de la nouvelle PAC.**

**NB:** les Etats membres ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour soumettre leurs projets de plan stratégiques, pour évaluation par la Commission en vue d'une entrée en vigueur en janvier 2023.

# 3. EUROPE

## QUEL INTERET POUR LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LA FUTURE OCM ? SONDAGE

### ○ Missions interprofessionnelles :

- Fourniture d'informations et recherches : **protection de l'environnement, action climatique, santé et bien-être animal**
- **Valorisation des sous-produits**
- Mise en place de **fonds de mutualisation** ou contribution à de tels fonds

### ○ Extension des règles

- Prévention et la gestion des **risques phytosanitaires, de sécurité alimentaire ou environnementaux**
- **Valorisation** de sous-produits
- Signes de qualité précision

### ○ Régulation des volumes : produits sous AOP / IGP

### ○ Concurrence: Lettre de confort

### ○ Concurrence: initiatives verticales pour la durabilité (entre opérateurs)

# 3. EUROPE

## OCM – INSTRUMENTS « OI » - SONDAGE

1

**Veillez indiquer le nom de votre interprofession**

**1. Indiquez le nom de votre organisation interprofessionnelle**

Entrez votre réponse

# 3. EUROPE

## OCM – INSTRUMENTS « OI » - SONDAGE

2

2. **Instrument n°1 - Missions des OI** : modification de l'article 157, paragraphe 1, **point c)**:

**Votre OI envisage-t-elle de faire usage de cette nouvelle possibilité offerte aux OI ?**

"1. Member States may, on request, recognise interbranch organisations **at national and regional levels and at the level of the economic areas referred to in Article 164(2)**, in a specific sector listed in Article 1(2) which:"

- NON
- OUI
- NE SE PRONONCE PAS
- Autre

**Vous disposez de plusieurs options, au choix :**

- Répondre par l'affirmative**
- Répondre par la négative**
- Ne pas se prononcer**
- Laisser un commentaire (1000 caractères, espaces compris)**

# 3. EUROPE

## OCM – INSTRUMENTS « OI » - SONDAGE

3

**A la fin du sondage, vous avez la possibilité de laisser un commentaire supplémentaire**

15. Souhaitez-vous nous faire part d'autres commentaires ? Entrez votre réponse ci-dessous, le cas échéant.

Entrez votre réponse

**Réponse souhaitée avant le 22 octobre**